

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SITL (ex FAGOR BRANDT) à LYON 7E ARRONDISSEMENT

## Description de l'établissement

---

Nom : SITL (ex FAGOR BRANDT)  
Adresse : 65 r challemeil lacour  
Commune principale : LYON 7E ARRONDISSEMENT (69387)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : 27.51Z - Fabrication d'appareils électroménagers  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 27/04/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00061660201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune principale : LYON (69123)

Description<sup>1</sup> : Dans le cadre de la cessation d'activité de SITL et en raison de la défaillance de l'exploitant, une intervention ADEME a été réalisée afin d'évaluer les impacts hors site de la pollution.  
Les éléments pris en compte pour la définition du présent SIS sont :  
- exclusion des tènements d'ICPE en fonctionnement THERMI LYON ET VELAN (absence d'information sur l'extension du panache dans la nappe pour VELAN, et compte tenu du fait qu'à cessation d'activité, ces installations feront l'objet de dispositions similaires à celles préconisées au titre du CE L 556-1)  
- Elargissement à une parcelle au nord-ouest du site des usines Fagor (SITL) car les études réalisées sur le site montrent une large zone de pollution des sols d'extension non délimitée en direction de la parcelle 0065 (impact HCT et HAP)  
- Inclusion du tènement MIDAS et de la parcelle BV22 car les études réalisées sur le site montrent l'existence d'un panache gazeux d'extension non délimitée en direction du tènement MIDAS  
- Absence d'élargissement à l'ouest plus au sud car l'étude ADEME n'apporte pas de preuve de pollution (air ou eaux souterraines), et les impact sols sur site sont délimités dans la zone, et aucune zone de pollution non délimitée n'a été identifiée dans les sols et gaz des sols.  
- Inclusion des tènements non investigués dans l'étude ADEME mais avérés pollués : Collège Gabriel Rosset et « Banque Populaire »

Dans le périmètre du présent SIS il est recommandé de subordonner l'implantation de tout nouveau pompage à une étude démontrant sa

compatibilité avec le panache de pollution (profondeur, débit, usage, conséquences sur le panache).

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 27/04/2023

Enjeux et environnement :

Commune principale : LYON (69123)

Description<sup>3</sup> : Dans le cadre de la cessation d'activité de SITL et en raison de la défaillance de l'exploitant, une intervention ADEME a été réalisée afin d'évaluer les impacts hors site de la pollution.

Les éléments pris en compte pour la définition du SIS à venir sont :

- exclusion des tènements d'ICPE en fonctionnement THERMI LYON ET VELAN (absence d'information sur l'extension du panache dans la nappe pour VELAN, et compte tenu du fait qu'à cessation d'activité, ces installations feront l'objet de dispositions similaires à celles préconisées au titre du CE L 556-1)
- Elargissement à une parcelle au nord-ouest du site des usines Fagor (SITL) car les études réalisées sur le site montrent une large zone de pollution des sols d'extension non délimitée en direction de la parcelle 0065 (impact HCT et HAP)
- Inclusion du tènement MIDAS car les études réalisées sur le site montrent l'existence d'un panache gazeux d'extension non délimitée en direction du tènement MIDAS et de la parcelle BV22.
- Absence d'élargissement à l'ouest plus au sud car l'étude ADEME n'apporte pas de preuve de pollution (air ou eaux souterraines), et les impact sols sur site sont délimités dans la zone, et aucune zone de pollution non délimitée n'a été identifiée dans les sols et gaz des sols.
- Inclusion des tènements non investigués dans l'étude ADEME mais avérés pollués : Collège Gabriel Rosset et « Banque Populaire »

Dans le périmètre du SIS à venir il est recommandé de subordonner l'implantation de tout nouveau pompage à une étude démontrant sa compatibilité avec le panache de pollution (profondeur, débit, usage, conséquences sur le panache).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

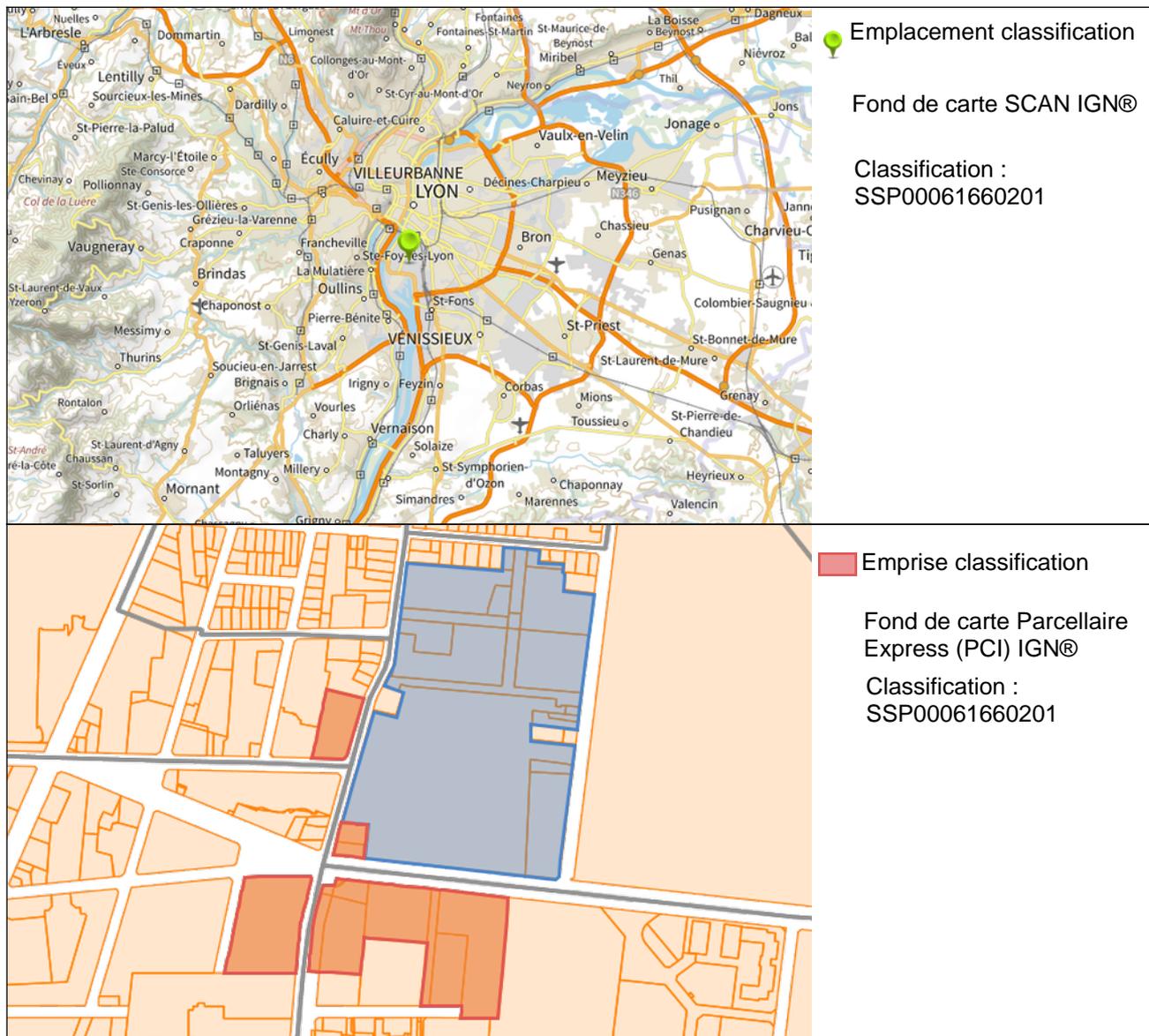
---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Lyon	1	BV	0020	69

Lyon	1	BV	0022	69
Lyon	1	BX	0065	69
Lyon	1	CD	0039	69
Lyon	1	CE	0003	69
Lyon	1	CE	0020	69
Lyon	1	CE	0086	69
Lyon	1	CE	0097	69
Lyon	1	CE	0098	69
Lyon	1	CE	0146	69
Lyon	1	CE	0153	69
Lyon	1	CE	0218	69
Lyon	1	CE	0219	69

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 842959.7816513688, Lat. : 6516113.83796286

Superficie estimée :

46819 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.